

Affaire n°2021 - 018

INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE MUNICIPALE

Considérant le poste de conseiller municipal devenu vacant suite au décès de Mme Micheline ALLY,

Conformément aux règles édictées à l'article L270 du code électoral, modifié par loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 - art. 39 (V), *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.*

Madame Natacha ARASTE est donc appelée à remplacer Mme Micheline ALLY au sein du Conseil Municipal.

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 28 juin 2020 et conformément à l'article L 270 du code électoral précité, **Madame Natacha ARASTE** est installée dans ses fonctions de conseillère municipale.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour et Monsieur le Préfet sera informé de cette modification.

A l'unanimité, le Conseil Municipal a pris acte de l'installation de Madame Natacha ARASTE en qualité de Conseillère Municipale.



Le Maire,


Jeannick ATCHAPA